

SUD . CGT

Devinettes

Mr G touche un salaire de 340 000 € par an, pourquoi ne veut-il pas entendre parler d'un talon uniforme à 65 € ?

- a) parce qu'il préfère jeter plutôt que de redistribuer équitablement ?**
- b) parce qu'il trouve plus avantageux de toucher 1 % de son salaire ?**
- c) parce qu'il déteste les pauvres !**

De combien serait il augmenté avec 1 % ?

- a) 65 € ?**
- b) 2833 € ?**
- c) Beaucoup trop !**

Article L2511-1 du code du travail.

L'exercice du droit de grève ne peut justifier la rupture du contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié.

Son exercice ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire telle que mentionnée à l'article L. 1132-2, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux.

Tout licenciement prononcé en absence de faute lourde est nul de plein droit.

AUGMENTATION GENERALE A 1 %, TRAVAILLONS A 1 % !

OUVERTURE DE VERITABLES NEGOCIATIONS !

21 MILLIONS € DE BENEFICE, IL FAUT UN TALON !

Les horaires pour la grève reconductible à partir du **jeudi 29** avril 2010

- JN, JC, St Hélène, début de journée, 2h mini à 8 h maxi.
- Quart de **jeudi matin** : début de quart, 2h mini à 8 h maxi.
- Quart de **jeudi après-midi**, début de quart : 2 h mini à 8 h maxi de grève.
- Quart de **nuit de jeudi**, début de quart : 2 h mini à 8 h maxi de grève (nuit du jeudi à vendredi).